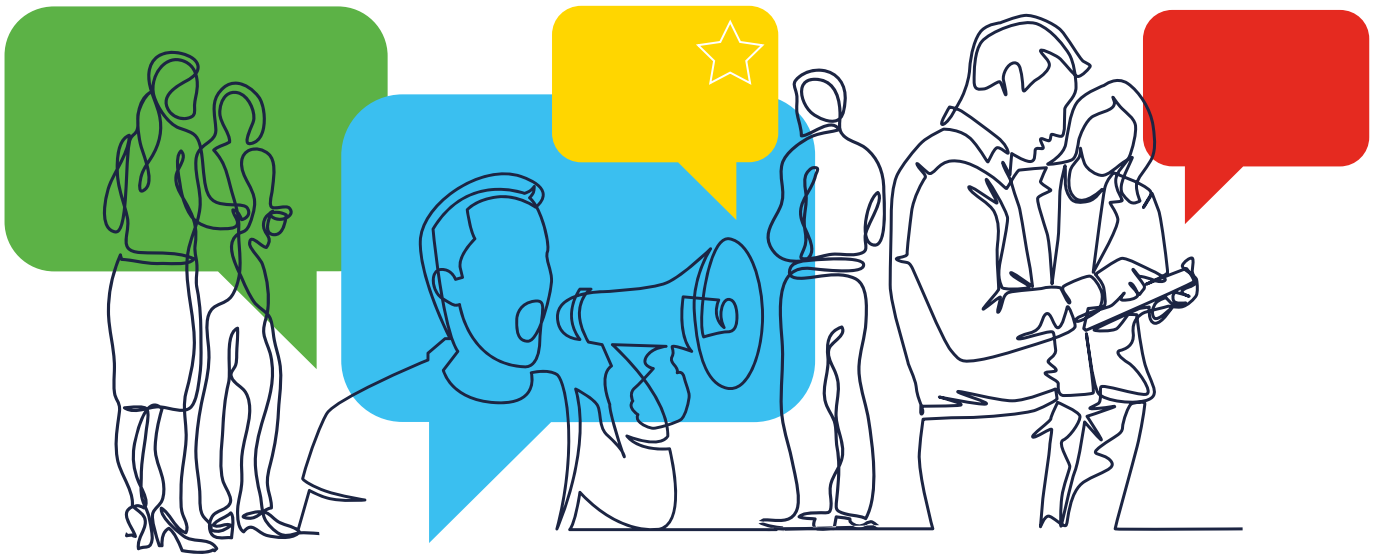




INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE


Outils de soutien à l'initiative
citoyenne européenne



APPRENDRE – DISCUTER - ENTRER EN CONTACT - OBTENIR DES CONSEILS

TABLE DES MATIÈRES

Outils de soutien à l'initiative citoyenne européenne	3
Site web de l'initiative citoyenne européenne	4
Compte organisateur de l'initiative citoyenne européenne	5
Système central de collecte en ligne de la Commission européenne	7
Service d'échange de fichiers	9
Forum de l'initiative citoyenne européenne	10



1

Outils de soutien à l'initiative citoyenne européenne

L'initiative citoyenne européenne permet aux citoyens de l'UE de participer à l'élaboration des politiques européennes, en invitant la Commission européenne («la Commission») à présenter une proposition législative dans un domaine relevant de sa compétence. Pour ce faire, les organisateurs d'initiatives citoyennes doivent recueillir les déclarations de soutien d'au moins un million de citoyens d'au moins sept États membres de l'UE sur une période de 12 mois. Un seuil minimal doit également être atteint dans au moins sept États membres.

La collecte de plus d'un million de déclarations de soutien auprès de citoyens dans l'ensemble de l'Union dans un délai de 12 mois peut sembler difficile de prime abord. La Commission a mis en place des outils spécifiques pour aider les organisateurs à y parvenir et leur faciliter le travail: le site web de l'initiative citoyenne européenne, le compte organisateur de l'initiative citoyenne européenne, le système central de collecte en ligne et le forum de l'initiative citoyenne européenne.



2

Site web de l'initiative citoyenne européenne

Le [site web de l'initiative citoyenne européenne](#) fournit des informations succinctes et pratiques sur ce qu'est l'initiative citoyenne européenne. Il guide aussi les citoyens dans l'enregistrement d'une initiative. Le site web permet également la création d'un compte organisateur, qui nécessaire pour **demander officiellement à la Commission d'enregistrer une initiative**.

Sur la [page d'accueil publique](#), vous **trouverez la liste des initiatives en cours ou terminées**. Chaque initiative est répertoriée et peut être recherchée (par mot-clé, catégorie/domaine politique ou statut de l'initiative). Vous pouvez savoir où en sont les initiatives dans le processus de collecte des déclarations de soutien et consulter les coordonnées des organisateurs et les liens vers les sites web des différentes initiatives.

Vous pouvez suivre le processus d'organisation d'une initiative citoyenne européenne dans la section présentant les [étapes](#) à suivre, à savoir: 1) S'organiser, 2) Faire enregistrer son initiative, 3) Obtenir du soutien, 4) Faire vérifier ses déclarations de soutien, 5) Présenter son initiative et 6) Obtenir une réponse.

Le site web de l'initiative citoyenne européenne présente également des informations sur le [cadre réglementaire général](#). Les citoyens peuvent obtenir une vue d'ensemble des règles applicables et des informations sur la [mise en œuvre de l'initiative au niveau national](#), ainsi que du rôle et des responsabilités des États membres de l'UE tout au long du processus.

Les dernières évolutions concernant l'initiative citoyenne européenne sont résumées sur la [page «Actualité» du site web](#). Le calendrier vous donne accès aux [événements](#) passés et à venir concernant l'initiative citoyenne européenne.



FAQ

Consultez la [page des questions fréquemment posées \(FAQ\)](#) pour connaître les réponses à environ 80 questions déjà posées par le passé. La FAQ couvre la plupart des aspects de l'initiative citoyenne européenne (depuis son organisation jusqu'à la collecte des signatures et sa présentation).

Section «Faites passer le message»

Consultez le [matériel de communication](#) disponible dans toutes les langues de l'UE qui peut contribuer à promouvoir votre initiative en expliquant ce qu'est l'initiative citoyenne européenne. Découvrez les [Ambassadeurs de l'ICE](#) qui contribuent à faire connaître l'initiative citoyenne européenne aux citoyens.

3

Compte organisateur de l'initiative citoyenne européenne

Le site web de l'initiative citoyenne européenne constitue aussi le point de départ pour lancer une initiative citoyenne européenne. Pour ce faire, vous devez cliquer sur «Par où commencer», puis sur «Lancer votre initiative» et enfin sur «Compte organisateur». Si vous êtes un nouvel utilisateur, vous devrez créer un compte «EU Login» avec votre adresse électronique (qui sera visible sur le site une fois l'initiative enregistrée) et remplir les champs requis.

Une fois connecté(e), vous accédez au formulaire d'enregistrement de votre initiative. Pour enregistrer une initiative, les organisateurs doivent suivre les cinq étapes suivantes:

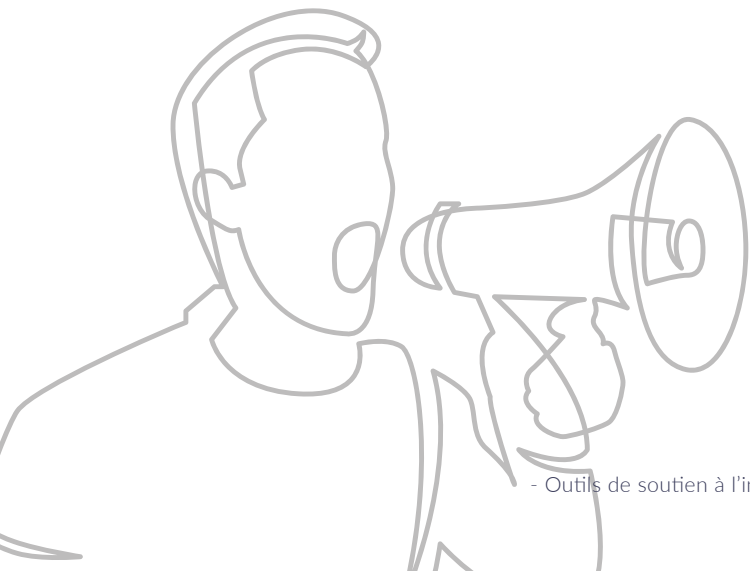
1. fournir les informations nécessaires sur la composition du groupe d'organisateur;
2. fournir les informations nécessaires sur l'initiative qu'ils souhaitent enregistrer (langue, titre, objectifs, dispositions pertinentes des traités de l'UE et informations complémentaires);
3. indiquer tout soutien ou financement déjà reçu au moment de la demande d'enregistrement de l'initiative;
4. accepter les procédures et conditions;
5. vérifier et soumettre la demande d'enregistrement.

Pour en savoir plus sur cette étape, consultez la note d'orientation intitulée Comment rédiger et soumettre une initiative.



REMARQUES IMPORTANTES

Si votre initiative répond à toutes les exigences, mais qu'elle ne relève pas d'un domaine de compétence de la Commission, vous recevrez une réponse dans un délai d'un mois. Vous disposerez alors d'un délai maximal de deux mois pour envoyer votre version mise à jour à la Commission (ou décider de ne pas poursuivre cette initiative).



Une fois que la Commission européenne a enregistré votre initiative, son statut deviendra «enregistré» dans votre compte organisateur et de nouvelles options seront disponibles. Dans votre compte, vous pourrez notamment consulter l'état d'avancement de l'initiative dans le processus (collecte des signatures, vérification, etc.) et la gérer.

Le compte organisateur permet les actions suivantes:

- signaler tout financement ou soutien supplémentaire reçu;
- remplacer un ou plusieurs membres du groupe d'organiseurs;
- accéder à toutes les informations relatives à votre initiative ainsi qu'aux champs du site traduits par la Commission dans les 24 langues de l'UE;
- contacter directement la Commission européenne;
- modifier les coordonnées des organisateurs;
- obtenir des statistiques;
- personnaliser la page de collecte de votre initiative dans le système central de collecte en ligne;
- envoyer des courriels à toutes les personnes qui vous soutiennent.



REMARQUES IMPORTANTES

Le compte vous permet également de générer des formulaires pour la collecte des déclarations de soutien sur papier dans toutes les langues de l'UE et pour tous les États membres.

Si vous avez déjà indiqué dans le compte la date de début de la collecte des signatures, celle-ci s'affichera automatiquement sur les formulaires.

4

Systeme central de collecte en ligne de la Commission européenne

Le systeme central de collecte en ligne (COCS) de la Commission européenne vous offre un certain nombre d'options qui simplifient la collecte des signatures et vous permettent de suivre l'évolution de votre campagne de collecte. Le COCS permet aux citoyens de soutenir facilement une initiative et fournit aux organisateurs différentes options pour gérer leur campagne. L'outil rationalise également la collecte de données et sa vérification par les autorités nationales des États membres de l'UE.

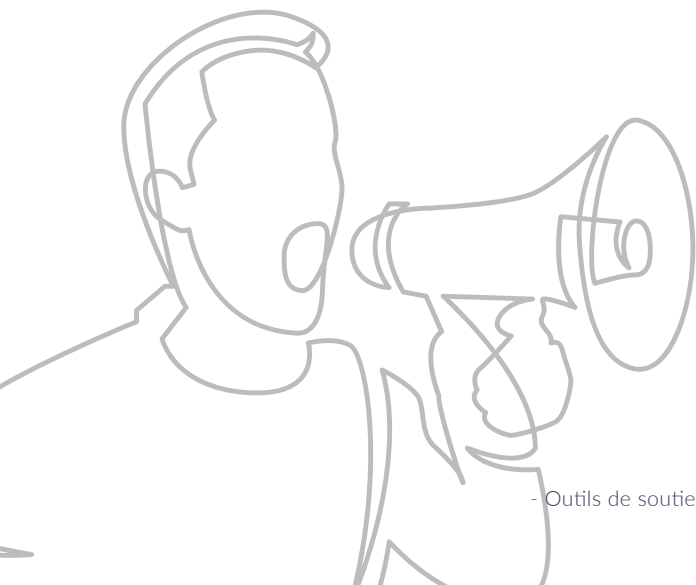
Vous pouvez **sélectionner les formulaires de déclaration de soutien** en fonction de la langue et de la nationalité des signataires des États membres de l'UE. Le COCS **regroupe automatiquement les déclarations de soutien**, conformément aux exigences des États membres en matière de vérification. Le système vous offre également la possibilité d'**exporter les déclarations de soutien** sous forme de fichiers de données à envoyer directement aux autorités compétentes pour vérification. Le COCS offre également aux citoyens la possibilité de soutenir des initiatives en utilisant leur carte d'identité électronique (pour les ressortissants des États membres qui proposent une carte d'identité électronique conforme au règlement eIDAS).

Dans votre compte organisateur, **vous pouvez personnaliser la page de votre initiative dans le système central de collecte en ligne** et accéder aux statistiques relatives aux déclarations de soutien recueillies pour chaque pays. Dans votre compte organisateur, vous pouvez également contacter les personnes qui vous soutiennent et qui ont fourni leur adresse électronique à cette fin.



Utilisation obligatoire

À partir du 1er janvier 2023, les organisateurs auront l'obligation d'utiliser le système central de collecte en ligne.



| Les raisons d'utiliser le système central de collecte en ligne

- Seule une **préparation minimale** est nécessaire (solution «clé en main»).
- L'utilisation est **gratuite**.
- **Aucune certification** n'est requise (le système est déjà conforme aux normes techniques et de sécurité; pour l'utiliser, vous devez simplement signer un accord avec la Commission).
- Le **paramétrage est rapide** (pour utiliser le système, il suffit simplement d'informer la Commission 10 jours ouvrables avant le début de la collecte des déclarations de soutien, dans votre compte organisateur).
- Dans certains pays, les citoyens qui le souhaitent peuvent utiliser l'**identification électronique** pour soutenir votre initiative.
- Le système est totalement accessible aux personnes **handicapées**.
- Vous pouvez également utiliser le système pour recueillir les **adresses électroniques des personnes qui vous soutiennent** (pour la communication dans le cadre de l'initiative).
- Le système central de collecte en ligne **continuera d'évoluer** et d'offrir de nouvelles fonctionnalités.
- Le système central de collecte en ligne est hébergé dans les locaux de la Commission dans son **environnement sécurisé destiné au traitement des données sensibles**. Tous les correctifs de sécurité les plus récents sont appliqués dès que possible sur chaque composant des applications.
- Le système central de collecte en ligne **garantit le chiffrement de bout en bout** entre le moment où les données entrent dans l'application et le moment où elles sont déchiffrées par l'autorité compétente de l'État membre responsable de la vérification des déclarations de soutien.
- La **technologie** utilisée pour chiffrer les données dans le système central de collecte en ligne repose sur une solution HSM/KMS qui ne peut être proposée dans le cadre d'une solution «open source».

Pour en savoir plus sur la phase de collecte, veuillez-vous référer à la note d'orientation intitulée «Comment recueillir des signatures».

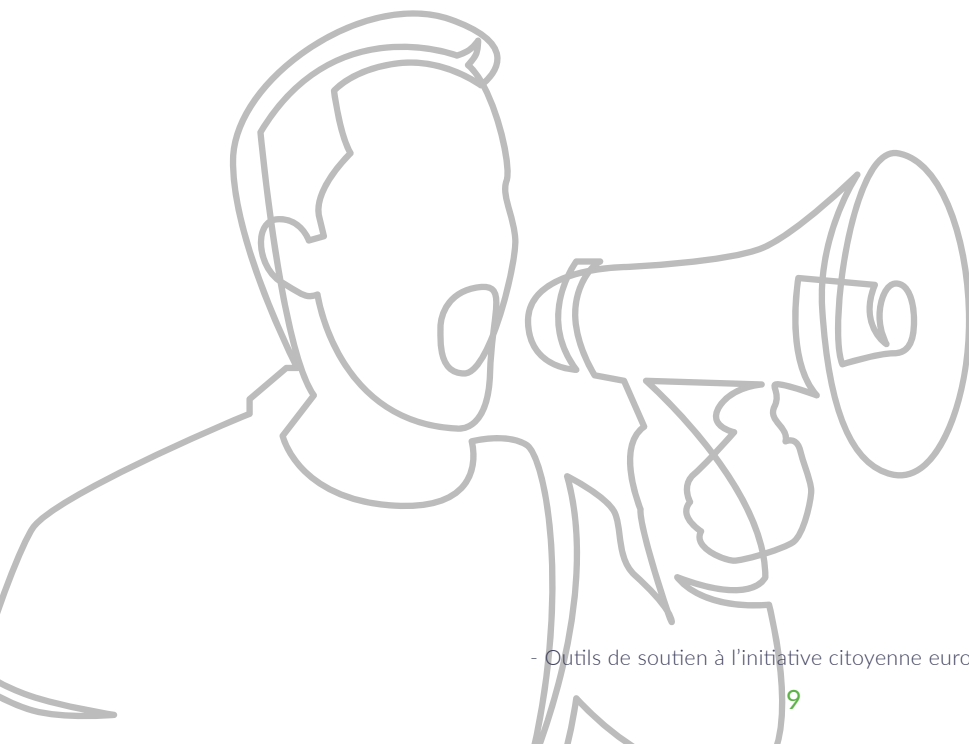
5

Service d'échange de fichiers

Lorsqu'une initiative a atteint le nombre de signatures nécessaire, le service d'échange de fichiers offre la possibilité de **transférer directement les déclarations de soutien recueillies aux autorités nationales** pour vérification après la fin de la collecte. Cela peut se faire au moyen d'une seule demande pour toutes les autorités des États membres.

Le service permet l'envoi de déclarations de soutien électroniques ainsi que de versions papier scannées. Ce service simplifie l'interaction entre les organisateurs et les 27 États membres. Vous devez **indiquer à la Commission, dans un délai de deux mois à compter de la fin de la période de collecte**, si vous souhaitez télécharger les déclarations de soutien recueillies sur papier au moyen de ce système.

La Commission européenne met à la disposition des organisateurs un outil de chiffrement. Cet outil garantit la pleine protection de la vie privée des signataires lors de la soumission des déclarations de soutien. Les organisateurs peuvent chiffrer les fichiers concernés avant de les télécharger, afin que seules les autorités des États membres chargées des vérifications puissent accéder aux données.



6

Forum de l'initiative citoyenne européenne

Le forum de l'initiative citoyenne européenne est une plateforme collaborative en ligne qui fournit un soutien pratique aux organisateurs tout au long du parcours de leur initiative citoyenne européenne. Ce forum propose des outils d'information, d'aide et de collaboration dans quatre sections différentes: «Apprendre», «Discuter», «Entrer en contact» et «Obtenir des conseils». Il est disponible dans toutes les langues officielles de l'UE.

| Apprendre

Dans la section «Apprendre», les organisateurs actuels et potentiels trouveront différentes informations pour faciliter l'enregistrement et la mise en œuvre d'une initiative citoyenne européenne, notamment pour:

- Recueillir des signatures
- Rédiger et soumettre une initiative
- Chercher des partenaires
- Organiser une campagne
- Recueillir des fonds

Le matériel pédagogique est fourni sous la forme de notes d'orientation, d'exemples de réussite, de webinaires et de vidéos.

Les **notes d'orientation** résument de manière concise et exhaustive les aspects les plus importants d'un sujet donné. Elles sont fournies sous forme de documents PDF, ce qui facilite leur diffusion au sein de votre réseau. Elles sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE.

Des **exemples de réussite** sont présentés en étroite coopération avec les organisateurs d'initiatives citoyennes européennes couronnées de succès. Les citoyens peuvent s'informer sur les stratégies, les problèmes, les enseignements et les expériences des organisateurs lors de la mise en œuvre de leurs initiatives. Les exemples de réussite sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'UE.



Les **webinaires**, ouverts au public, sont animés par des orateurs invités spécialisés dans des questions spécifiques liées à l'initiative citoyenne européenne. Les webinaires proposés sur le forum sont interactifs et permettent aux participants de poser des questions. Les enregistrements et présentations sont disponibles sur les pages web relatives aux webinaires. Consultez la page «Apprendre» pour rester informé(e) des webinaires à venir. L'anglais est la langue de travail des webinaires, qui sont tous gratuits.

Les **vidéos** téléchargées sont soit des témoignages vidéo d'anciens organisateurs, soit des vidéos explicatives fournissant des informations complémentaires sur un thème particulier ou sur l'initiative citoyenne européenne en général.

| Discuter

La section «Discuter» facilite vos échanges avec d'autres citoyens sur des sujets liés à l'initiative citoyenne européenne. Ces échanges pourraient être l'occasion de tester des idées pour une initiative citoyenne européenne particulière. La section «Discuter» est un outil très utile pour en savoir plus sur les points de vue et les avis de vos concitoyens sur votre idée. Certaines discussions portent également sur des questions de procédure relatives à l'initiative citoyenne européenne. Les discussions sont régulièrement contrôlées par les modérateurs du forum, qui peuvent fournir un retour d'information si nécessaire.

| Entrer en contact

La section «Entrer en contact» vous permet d'entrer directement en contact avec vos concitoyens de l'UE, en fonction de vos intérêts et de votre pays de résidence.

N'oubliez pas que pour lancer une initiative citoyenne européenne, vous devez être au moins sept citoyens de l'UE résidant dans sept États membres différents. La section «Entrer en contact» vous permet de trouver vos partenaires!

| Obtenir des conseils

La section «Obtenir des conseils» fournit des conseils personnalisés sur l'initiative citoyenne européenne et ses aspects juridiques, ainsi que sur la campagne de collecte de fonds et de récolte de signatures.

Vous pouvez soumettre une demande dans n'importe quelle langue officielle de l'UE et vous recevrez des conseils d'experts dans la langue de votre demande dans un délai maximum de huit jours ouvrables après celle-ci.

